

Services de gestion des risques Cyber

Niveau I : Prime CyberEdge® inférieure à 899 €

Même si une entreprise fait tout son possible pour se protéger d'une attaque cyber via son propre service informatique, cela peut s'avérer insuffisant dans l'environnement cyber actuel, qui évolue rapidement. Dans le cadre du programme de Cyber-résilience d'AIG, les assurés dont la prime annuelle de la police CyberEdge est inférieure ou égale à 899 € bénéficient d'une large gamme d'outils et de services pour les aider à prévenir de manière proactive tout incident cyber.

Portail d'information sur la Cybersécurité

Accès en ligne, 24h/24 et 7j/7, à des informations actualisées sur la cybersécurité, y compris des conseils sur les bonnes pratiques à adopter, des données sinistres et un simulateur de violation. [En savoir plus](#)

Analyse des données circulant sur le darknet

Identification des risques cyber liés aux données de l'entreprise exposées sur le darknet. [En savoir plus](#)

Plan sur mesure d'intervention en cas d'incident

Modèle de plan d'intervention en cas d'incident conçu pour les petites et moyennes entreprises afin de s'assurer que les clients puissent réagir de manière appropriée, rapide et efficace à un incident cyber. [En savoir plus](#)

Évaluations de sécurité

Les clients bénéficient d'un point de vue extérieur sur leur réseau et leur stratégie de sécurité Internet, grâce à des systèmes de notation faciles à comprendre. [En savoir plus](#)

CyberMatics®

Le service technologique breveté d'AIG aide les clients à vérifier leur posture en matière de risque cyber, à hiérarchiser la mise en œuvre de contrôles de réduction des risques et à prendre de meilleures décisions d'investissement dans le programme de cybersécurité. [En savoir plus](#)

Ligne d'assistance pour les sinistres Cyber

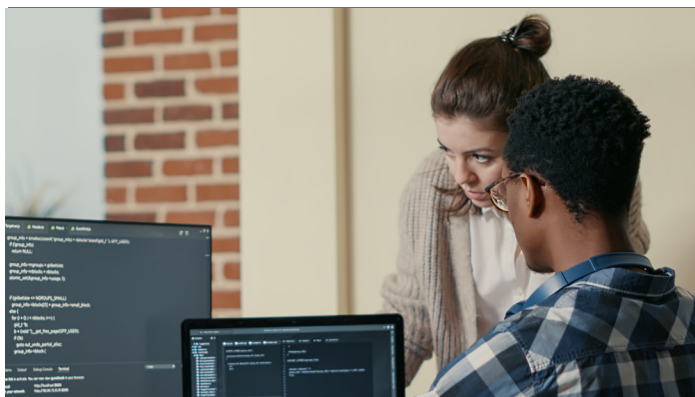
Dès qu'un appel est passé sur la ligne d'assistance, disponible 24h/24 et 7j/7, l'équipe de gestion des sinistres CyberEdge® se coordonne avec le client pour mettre en œuvre son plan d'intervention, faire appel à tous les consultants nécessaires pour identifier les menaces immédiates et commencer les processus de restauration et de récupération.

Intégration d'AIG Cyber Loss Control

Une demi-heure avec un conseiller expert en cybersécurité d'AIG pour en savoir plus sur les services gratuits disponibles dans le programme Cyber Résilience.

Cygnvs

Plateforme en ligne permettant la communication en dehors du réseau, le référentiel de documents et le stockage des contacts clés internes et externes. Cliquez pour [planifier une démo](#) ou vous [inscrivez](#) à la plateforme.



N'attendez plus. Contactez l'équipe de conseil en risques Cyber d'AIG - cyberlosscontrol@aig.com.

L'assuré n'a aucune obligation de recourir aux services présentés ci-dessus. AIG peut les modifier, en ajoutant, supprimant un outil ou un service, ou interrompre la disponibilité des services à tout moment. Les services peuvent être fournis en tout ou partie par AIG ainsi que par des prestataires externes sous la seule responsabilité de ces derniers. Lorsque l'assuré a recours à un service fourni par un prestataire externe, il entre alors dans une relation contractuelle directement avec ce prestataire qui peut être amené à lui facturer des frais pour ces services. Il appartient alors à l'assuré de s'acquitter de ces sommes. Des réductions tarifaires peuvent être concédées par le prestataire uniquement aux assurés titulaires d'une police cyber AIG en vigueur.

Le contenu de cette publicité est donné à des fins d'information et ne peut en aucun cas être considéré comme un conseil ou une offre de contracter et ne peut être invoqué pour réclamer une couverture ou engager la responsabilité d'AIG. Seules les conditions de la police d'assurance – disponibles sur demande – contiennent une description contraignante de la couverture. Tous les produits et services sont fournis par les succursales locales d'AIG Europe S.A. Les produits ou services peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et juridictions, et la couverture est susceptible de varier selon les pays. AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg - Numéro de TVA LU30100698, <http://www.aig.lu>. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances, 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.